

Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) Encadrant

Domaine de la formation :

Bâtiment - Travaux publics - Bois et dérivés

Agrément :

Objectifs de formation :

Compétences visées

- Appréhender et respecter la réglementation DT-DICT en vigueur en tant qu'encadrant
- Identifier les différents réseaux et les risques pour adapter la méthode de travail à chaque situation
- Appliquer les procédures en situation dégradée

Contenu de la formation :

- Programme conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux. Réglementation du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.
- Contexte et réglementation
- La mise en oeuvre du chantier
- Savoir préparer son intervention
- Travailler à proximité des réseaux
- En cas d'anomalies
- Les sanctions
- Suivi et évaluation

Information réglementation relative aux travaux en fouilles.

Les travailleurs réalisant certaines opérations dans l'environnement des canalisations électriques isolées souterraines devront être habilités conformément à la norme NF C18-510 janvier 2012 et à l'amendement A1 de février 2020 (habilitation électrique).

En particulier, les activités qui nécessitent d'entrer en contact avec la canalisation souterraine ou ses accessoires, sans la déplacer, pour la nettoyer en vue de reconnaître sa nature ou ses accessoires, effectuer un ripage, un soutènement, ouvrir un fourreau en vue de reconnaître son contenu, mettre en oeuvre des moyens de protections de câbles et accessoires, **doivent être exécutées par des opérateurs habilités symboles BF ou HF** sous la conduite d'un chargé de chantier titulaire d'une habilitation symboles BF ou HF compatible avec les conditions de l'environnement électrique (article 9.7.3.3.3 de l'amendement A1 de la norme NF C18-510).

De plus, dans la zone d'incertitude d'une canalisation isolée sous tension, le terrassement doit être réalisé par une personne formée selon la réglementation anti-endommagement sous la conduite d'un chargé de chantier habilité [symbole BF-HF](#).

Résultat attendu :

Attestation AIPR, attestation de formation

Code RNCP/RS :

RS1282

Positionnement :

Oui

Type de parcours de formation :

Parcours de formation individualisé mis en place après un positionnement général, permettant d'identifier les écarts à l'objectif recherché et de répondre strictement à ceux-ci en terme de temps de formation révisables.

Information sur le public visé :

Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant ». Les travailleurs réalisant certaines opérations dans l'environnement des canalisations électriques isolées souterraines devront être habilités conformément à la norme NF C18-510 janvier 2012 et à l'amendement A1 de février 2020 (habilitation électrique).

Méthodes techniques, pédagogiques et d'encadrement :

Plusieurs modalités pédagogiques peuvent être utilisées : expositive, interrogative, démonstrative et active. Elles font appel à différentes techniques pédagogiques : démonstration, exercice de découverte et d'entraînement, étude de cas, expérimentation, apport de connaissances, mise en situation professionnelle.

Moyens matériels : les moyens sont adaptés à chaque formation : ateliers professionnels équipés d'outils et des matériels propres au métier, salles de 12 à 15 places avec vidéoprojecteur, postes informatiques, salles spécialisées telles que les laboratoires de sciences, en fonction des besoins. Un centre de ressources multimédia permet de disposer de documentation papier et numérique. La plateforme de formation en ligne E-Greta donne accès sur place ou à distance à tous les outils, exercices, tests, quizz, vidéos et favorise le suivi personnalisé du parcours de formation proposé.

Moyens humains : une équipe de professionnels de la formation accompagne le stagiaire tout au long de son parcours : des formateurs habilités par l'Education nationale, un coordonnateur pédagogique dédié et un référent administratif.

Renseignements spécifiques sur l'organisme :

Datadock : le Greta Poitou-Charentes est référencé par tous les financeurs de la formation professionnelle. HANDICAP : nos sites sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Vous pouvez faire appel à notre référent handicap, afin de faciliter la mise en relation pour construire votre projet professionnel.

Accessibilité et prise en charge du handicap :

Vous pouvez faire appel à notre référent handicap, afin d'adapter votre parcours et faciliter la construction de votre projet de formation. Un référent handicap par département vous accompagne :

Charente (16) : Claire Desquesnes : 06 73 66 47 19 ou claire.desquesnes@ac-poitiers.fr

Charente-Maritime (17) : Fabrice Muller : 06 03 55 27 75 ou Fabrice.muller@ac-poitiers.fr

Deux-Sèvres (79) : Valérie Vyas au 06 24 32 48 83 ou valerie.vyas@ac-poitiers.fr

Vienne (86) : Anne Le Roy au 07 71 35 15 41 ou anne.le-roy@ac-poitiers.fr

Taux de réussite à l'examen :

[Information sur les résultats des actions de formation \(hors apprentissage\) ICI](#)

[Information sur les résultats des actions de formation en apprentissage ICI](#)